

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 MARS 2016**

Présents :

M. GAZZIERO, Maire,  
MM. BALANS, BERNADET, PONCHATEAU, Mmes LAGARDE, BANOS, Adjoints,  
Mmes CHARDONNET, GAURY, PEDEBIBEN, SERVAND,  
MM. ARDURAT, DULUC, MONIER, VIGNES.

Valablement représentés : Mme LE GALL par M. GAZZIERO,  
Mme LE LAGADEC par M. BERNADET,  
M. DUSSOULIER par M. PONCHATEAU,  
Mme ZAÏRI-AMARAL par Mme PEDEBIBEN.

Secrétaire de séance : M. DULUC.

Approbation et signature du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 février 2016.

**RESTAURATION SCOLAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le montant des factures impayées de la restauration scolaire s'élève à 4.887,30 euros pour la période de septembre à décembre 2015.

Cette situation ne peut pas durer. Un article est paru dans le dernier Bulletin Municipal et une note d'information a été envoyée à l'ensemble des parents d'élèves.

De plus, un courrier de relance sera adressé aux familles mentionnant que, pour tout retard de paiement supérieur à un mois, leurs enfants ne pourront plus bénéficier du service de la restauration scolaire.

**DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :**

- Vente d'un bâti sur terrain, 1.808 m<sup>2</sup>, au lieu-dit Grava, appartenant à Mme BERNEDE Bernadette, au prix de 120.000€,

- Vente d'une maison, 760 m<sup>2</sup>, 12 Clos des Cerisiers, appartenant à M. et Mme ESCALARD, au prix de 177.000€,

Le Conseil renonce à son droit de préemption urbain sur ce bien.

**PERSONNEL COMMUNAL :**

Heures complémentaires :

M. BALANS informe le Conseil que, suite à l'ouverture des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> classes lors de cette rentrée scolaire 2015/2016, pour l'organisation des NAP et le remplacement des agents en arrêt maladie, le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes :

Mme BARBAZANGE Aurélie = 25H25

Mme DUPA Isabelle = 2H15

M. DUCOS Mickaël = 8H45

Accord du Conseil pour payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de chaque agent.

Renouvellement de contrat :

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat de Mme DUPA Isabelle jusqu'au 31 juillet 2016. Accord du Conseil.

Départ à la retraite :

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme JEANS Martine a fait valoir ses droits à la retraite pour un départ au 1<sup>er</sup> juillet 2016. L'organisation de son remplacement pour la rentrée de septembre sera débattue lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

**DEMANDE DE TRANSPORT COLLECTIF :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une « lettre ouverte » présentée par les aînés de la Commune et des environs (plus de 30 signatures), concernant une demande afin de bénéficier d'un mode de transport collectif pour leurs déplacements vers Langon, pour les courses ou rendez-vous...

Il existe sur la Commune :

- la ligne TransGironde sur la D10 avec 4 arrêts
- les aides ménagères qui peuvent accompagner les personnes dans leurs déplacements

Il est proposé de rencontrer quelques-unes des personnes signataires afin de connaître leur demande exacte.

**CHIENS ERRANTS :**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré Mme Marianne MARY-LASTERE qui s'occupe d'une association de chiens de traîneaux. Elle propose à la Mairie de construire un box supplémentaire qui pourrait servir à accueillir les chiens signalés errants sur la Commune.

Ce problème mobilise les services techniques qui passent du temps à retrouver les propriétaires de ces animaux. Sinon, les chiens sont conduits à la SPA à laquelle la Commune paie une cotisation annuelle de 572 euros.

Le Conseil donne un accord de principe. Mme MARY-LASTERE sera recontactée pour connaître la mise en place d'un tel service.

**TRANSFERT DU POUVOIR CONCÉDANT DE LA CONCESSION GAZ AU SDEEG :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG 33), qui est autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur le département de la Gironde.

Les statuts du SDEEG, modifiés le 22 août 2006, désignent notre syndicat compétent en matière d'organisation du service public du gaz avec, en particulier, la possibilité de passer, avec les entreprises concessionnaires tout contrat ayant pour objet la distribution du gaz.

Il est important que la Commune accepte de transférer sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEEG pour les raisons suivantes :

- d'une part, cette compétence éminemment technique nécessite une expertise pour son exercice, et requiert ainsi des moyens humains, techniques, et financiers qui ne peuvent être assurés qu'au sein d'une structure de coopération dédiée à l'énergie ;
- d'autre part, les enjeux de sécurité et de qualité du gaz distribué qui incombent au gestionnaire du réseau de distribution, nécessitent l'efficacité d'un contrôle de l'autorité concédante sur le concessionnaire en charge des missions précitées. L'efficacité d'un tel contrôle requiert des moyens humains et techniques dont la Commune ne peut se doter

individuellement. La coopération intercommunale en ce domaine permet ainsi une nécessaire mutualisation des moyens. Le transfert de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz n'obèrera pas le dialogue entre la Commune et GRDF en matière d'aménagement durable du territoire (développement et sécurité des réseaux gaziers, ...)

- enfin, l'article L.2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la réalisation d'actions tendant à maîtriser la demande de gaz.

Le SDEEG, regroupant à terme, au sein d'un seul contrat de concession, les communes desservies par l'opérateur GRDF sur la base de contrats d'exploitation des réseaux de distribution publique du gaz issus du monopole, sera en mesure d'exercer le coûteux mais néanmoins primordial contrôle du concessionnaire. De même, le Syndicat pourra assurer l'analyse des dossiers d'extension du réseau en veillant à la pertinence des considérations financières conditionnant, selon le concessionnaire, le développement de ces réseaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment :

- l'article L.2224-31 précisant la nature des compétences des collectivités territoriales en tant qu'autorités concédantes de la distribution publique de gaz,
- l'article L.5211-17 précisant que le transfert de la compétence d'autorité concédante de la collectivité au syndicat entraîne la substitution du syndicat dans tous les droits et obligations reconnus par le traité de concession communal,

Vu la nécessité de mettre en place des contrôles efficaces de la distribution publique de gaz,

Vu la compétence optionnelle d'autorité concédante de la distribution de gaz du SDEEG,

Considérant l'intérêt que présente pour la Commune ce transfert de compétence au SDEEG,

Le Conseil décide de transférer la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique du gaz, et à ce titre le pouvoir concédant, au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG 33), à compter du 07 mars 2016.

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – COMMISSION ENVIRONNEMENT :**

M. PONCHATEAU donne le compte rendu de la réunion du 18/02/2016 concernant le Programme d'Action de Prévention des Inondations de la Garonne Girondine (PAPI).

Le SMEAG (Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne) s'est porté maître d'ouvrage pour une réflexion sur l'aménagement de la vallée inondable de la Garonne : études, édifications et rénovations des digues, élaboration des plans d'actions de prévention des inondations.

Le PAPI qui est en cours d'élaboration a un périmètre de 65 kilomètres, de Bourdelles à Villenave d'Ornon.

Sont concernés : 48 communes, 8 communautés de communes, la CUB et le SCOT Sud Gironde.

31 digues ont été recensées sur 106 km dont celle de Saint-Maixant.

Objectif final :

- maintenir le niveau de protection actuel
- établir de nouveaux aménagements
- améliorer et optimiser la protection de la population dans ces zones
- construire si possible des digues de second rang
- créer des zones tampons
- installer des balises d'alerte

La compétence PAPI sera transférée aux Communautés de Communes en 2018 et les associations gestionnaires de digues ne pourront plus légalement gérer ces ouvrages qui sont de plus en plus complexes et exigeants en financements.

Les Communes sont invitées à proposer des actions à inscrire au PAPI et à les communiquer au SMEAG par voie directe ou par l'intermédiaire du technicien rivière de la CDC.

### **SICTOM :**

Mme SERVAND donne le compte rendu de la réunion du 24/02/2016 :

Suite à l'adhésion de l'ancien Canton du Bazadais, il est nécessaire de procéder à l'élection de 4 membres supplémentaires : MM. AYMIÉ, DAUNIS, DULEAU et DUPIOL.

Adhésion à une assurance responsabilité civile pour dommages aux biens pour la déchetterie de Bazas.

Modification et baisse des tarifs de vente des bacs aux particuliers :

- bac de 120 litres passe de 40 à 35€

- bac de 240 litres passe de 50 à 45€

- bac de 770 litres passe de 190 à 170€

Présentation, examen et vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2015 et de l'affectation des résultats.

Renonciation d'assujettissement à la TVA.

Évaluations budgétaires.

Suite à l'intégration de l'ancien Canton de Bazas, renouvellement de 2 camions en 2016.

Agrandissement de la déchetterie sur un terrain de 8.000 m<sup>2</sup>.

En 2017 : fusion du SICTOM et de l'USSGETOM.

### **SIPHEM :**

M. VIGNES donne le compte rendu de la réunion du 03/03/2016 :

Il a été décidé qu'il y aurait davantage d'aides pour les particuliers occupant leurs logements et plus seulement aux propriétaires bailleurs.

### **SISS :**

M. VIGNES donne le compte rendu de la dernière réunion ;

- préparation du Budget 2016

- bons résultats en 2015

- pas d'augmentation des participations en 2016 mais une nouvelle hausse est déjà annoncée pour 2017

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – COMMISSION FAUCARDAGE :**

M. BERNADET donne le compte rendu des dernières réunions :

- 75 candidats ont postulé

- 8 ont été retenus

- les entretiens des 8 sélectionnés ont eu lieu avec le Président de la CDC, le Vice-Président et 2 membres de la Commission Voirie : 3 candidats ont fait bonne impression mais à ce jour le choix n'est pas arrêté

### **PONT SUR LE GALOUCHEY AUX GUYONNETS :**

M. BERNADET informe le Conseil que des dégâts ont été occasionnés sur les piles du pont sur le Galouchey au lieu-dit Les Guyonnets, suite aux intempéries de mi-février.

M. BELLARD et le Technicien-Rivière ont été avisés, les constats ont été faits sur place.

Un dossier a été transmis au service de la Police de l'Eau pour une demande de travaux en urgence. Nous avons reçu leur accord.

Plusieurs entreprises ont été contactées pour des devis. Le choix sera arrêté avec le Technicien-Rivière. La CDC pourrait prendre en charge une partie de ces travaux.

### **COMMISSION CÉRÉMONIES :**

M. PONCHATEAU propose que, pour le Repas des Aînés, un vestiaire soit organisé. Est-il possible d'installer une porte battante à l'entrée du nouveau vestiaire de la salle des fêtes ?  
Affaire à suivre.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Une réunion de la Commission Finances aura lieu le mercredi 16 mars 2016 à 19H.

Le prochain Conseil Communautaire aura lieu à Saint-Maixant le lundi 04 avril 2016.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le MARDI 05 AVRIL 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.